

**AVENANT A L'ACCORD DU 21 MAI 2012 RELATIF A L'INTÉRESSEMENT  
DES SALARIES D'AXA FRANCE  
(Période 2012-2013-2014)**

Entre les soussignés :

Les Sociétés AXA France Iard et AXA France Vie représentées par Mme Marine de BOUCAUD en qualité de Directeur des Ressources Humaines, mandaté par ces sociétés formant une entreprise unique dénommée AXA France,

d'une part

Et

Les Organisations Syndicales représentatives signataires

d'autre part,

Il a été énoncé et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Les parties signataires de l'Accord du 21 mai 2012 relatif à l'intéressement des salariés d'AXA France pour les exercices 2012, 2013 et 2014, se sont rencontrées dans le cadre de l'article 13 de cet accord, prévoyant qu'elles se réuniraient chaque année dans les 6 premiers mois de chaque année civile afin de pouvoir réviser cet accord pendant sa durée d'application si les principes ayant présidé à sa mise en œuvre, les paramètres ou méthode de la formule de calcul ou le périmètre de son application se trouvaient modifiés de manière significative.

A l'issue de l'exercice 2013, les parties signataires de l'accord ont souhaité réviser les tables de correspondance afférentes respectivement aux critères 1 (Résultat Opérationnel), sous critère 2.2 (APE d'AXA France VIE) , critère 3 (Qualité de Service) et sous critère 4.2 (participation à l'enquête transport) servant à la détermination de la masse d'intéressement calculée telles que prévues à l'Article 4 de l'accord initial.

Lors de la réunion de négociation du 27 mai 2014, en prenant appui sur le déséquilibre apparu sur l'exercice 2013, les parties sont convenues de réviser l'accord du 21 mai 2012 comme suit, dans ses articles 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 en ce qui concerne l'exercice 2014.

**Article 1 : Aménagement des tableaux servant à la détermination de la masse d'intéressement calculée**

L'article 4 de l'accord du 21 mai 2012 « Détermination de la masse d'Intéressement calculée » est modifié en se voyant substituées les tables de correspondance qui suivent pour chacun des critères considérés en ce qui concerne l'exercice 2014. Ces tableaux annulent et remplacent les précédents relatifs à 2014.

**Article 4.1. : Définition du critère 1 en lien avec le Résultat Opérationnel**

2014	
RO	% MSB
650	0
750	3
850	4
950	5
1050	6
1150	7
1250	8
1350	9
1450	10

**Article 4.2. : Définition du sous critère 2.2 en lien avec l'APE d'AXA France VIE**

**Sous critère 2.2**

2014	
APE	% MSB
850	0
950	3
1050	4
1150	5
1250	6
1350	7
1450	8
1550	9
1650	10

Le sous critère 2.1 reste inchangé.

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including initials like "CB", "68", "NV", and a signature.

Article 4.3. : Définition du critère 3 en lien avec la Qualité de Service

Sous critère 3.1

2014	
Tinsat	% MSB
2,5	0
2,2	3
2,1	4
2,0	5
1,9	6
1,8	7
1,7	8
1,6	9
1,5	10

Sous critère 3.2

2014	
Tsat	% MSB
73	0
76	3
77	4
78	5
79	6
80	7
81	8
82	9
83	10

Article 4.4. : Définition du Critère 4 en lien avec la consommation de papier et la participation à l'enquête transport :

Sous-critère 4.2 :

2014	
% part ET	MSB (%)
23	0
25	3
27	4
29	5
31	6
33	7
35	8
37	9
39	10

Le sous critère 4.1 reste inchangé.

Handwritten notes and signatures: CB, CB, NV, and other illegible marks.

**Article 2 : Prise d'effet, durée, publicité**

Le présent avenant, après avoir été présenté sous forme de projet au Comité Central d'Entreprise d'AXA France lors de sa séance des 10 et 11 juin 2014 en vue de recueillir son avis, a été conclu, conformément à la réglementation, avant la fin du premier semestre de l'exercice 2014.

**Article 3 : Dispositions finales**

Le présent avenant est établi en 6 exemplaires. Il fera, dans le respect des articles L.2231-5 et 6 du code du travail, l'objet d'un dépôt :

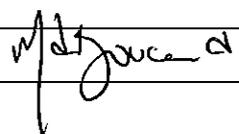
- à l'Unité Territoriale des Hauts de Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- auprès du greffe du Conseil des Prud'hommes de Nanterre.

Fait à Nanterre, le 26 juin 2014

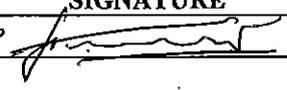
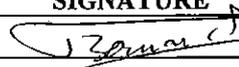
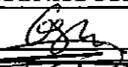
Handwritten initials and signatures in the bottom right corner, including "GB", "GS", "NV", "PB", and a large signature.

**SIGNATURES**

**Pour AXA France :**

Marine de BOUCAUD	Directeur des Ressources Humaines d'AXA France	
-------------------	--	---

**Pour les organisations syndicales :**

C. F. D. T.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BERNARDET	Stéphane	Secrétaire de D.C.P.P.	
CFE/CGC			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BERNARD	Alain	DSE	
JOLLY	Alain	DS	
la C. G. T.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
UDPA/UNSA			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
SCHUNACHER	Giulia	DSE	
BLANCHECOTTE	François	CSN	